FR 3 Midi-Pyrénées, émission « La voix est libre » du 01/03/2014 : « Ours, stop ou encore ? » M. Arcangeli ment sciemment

B. Besche-Commenge - ASPAP/ADDIP

L'émission, où je représentais l'ADDIP et M. Arcangeli l'ADET, a été conduite de façon très agréable et conviviale, et surtout par un journaliste et un politologue qui connaissaient bien le dossier.

http://pluzz.francetv.fr/videos/la voix est libre midi pyrenees .cafe LVEL toulouse 140301 971 01032014130711 F3.html

Le « rôle de l'Etat » en était un chapitre important, et dans ce cadre le politologue Laurent Dubois est intervenu sur le thème : « l'Etat peut-il être traduit devant la cour européenne de justice ? ». Auparavant, le déroulement de la discussion m'avait conduit à rappeler l'article 22 de la Directive européenne « Habitats » qui encadre et fixe ce rôle de l'Etat. Elle est claire, les réintroductions ne sont pas obligatoires et, si les Etats membres en décident, ne peuvent avoir lieu qu'après avis « des populations concernées », ce qui n'est pas l'ensemble de la France, ni même des départements du massif, mais bien les gens qui devront subir la bête.

Cet avis est connu. Pour le « patrimoine », les Pyrénéens savent tous bien sûr que l'ours en est un élément, comme bien d'autres réalités de notre histoire, pages blanches et pages noires. Mais si parmi les animaux sauvages c'est lui qui « symbolise » le massif à 62% pour <u>l'ensemble des habitants</u> des départements pyrénéens comme le dit M. Arcangeli, il ment aux téléspectateurs, mensonge par omission, en « oubliant » d'ajouter qu'en réponse à la même question, <u>les habitants des zones de montagnes</u>, eux, ne disent oui qu'à 48%!

Pour les réintroductions par contre, comme j'y ai insisté, leur avis est totalement négatif, ils ne confondent pas les symboles et la réalité, voir ci-dessous les pages 4 et 29 concernées dans ce sondage :

Question : Quelle est l'espèce animale les Pyrénées ? (Question ouverte – Répons	sauvage qui sy	•	
	Ensemble France entière	Ensemble des habitants des 6 départements pyrénéens	Ensemble des montagnards
	(%)	(%)	(%)
Ours	70	62	48
• Loup	7	3	1
Chamois	4	2	1
• Isard	3	14	26
/et	c/		
Ifop pour la DIREN Midi-Pyrénées ■ Juillet 2008 La perception de l'Ours en France et dans les Pyrénées			4

L'adhésion à l'in		tion d es Pyro		suppl	émenta	ires da	ans		
insuffisan	te pour a favorable	ssurer la	survie	de l'espè	nt dans les ce, vous pe on d'ours s	ersonnelle	ement,		
1	nsemble des	1	Montagnards de chaque département						
	ontagnards		AUDE	HAUTE GARONNE	PYRENEES ATLANTIQUES	HAUTES PYRENEES	PYRENEES		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
TOTAL Favorable	39	29	58	43	39	36	53		
Tout à fait favorable	16	11	20	18	13	15	25		
Plutôt favorable	23	18	38	25	26	21	28		
TOTAL Oppose	(60)	(71)	42	56	60	64	47		
Plutôt opposé	26	31	20	22	22	26	24		
Tout à fait opposé	34	40	22	34	38	37	23		
Ne se prononcent pas	1	0	0	1	1	1	0		
		100	100	100	100	100	100		

M. Arcangeli, qui a le sondage sous le yeux lorsqu'il me répond, ment donc en toute connaissance de cause! Si les % de « non » sont plus faibles pour Aude et Pyrénées Orientales, c'est qu'à cette date les populations concernées n'étaient pas confrontées à la présence de l'ours. Depuis cela a changé, conséquence :

dans la partie pyrénéenne de l'Aude (le Pays de Sault) une association s'est constituée qui a adhéré à l'ADDIP, et que je représentais aussi sur le plateau de FR 3.

La suite est pire. Alors qu'en réponse aux propos de M. Arcangeli j'ai été obligé de parler de l'article 22 de la Directive Habitats avant la séquence dédiée à ce problème, le politologue de l'émission intervient comme prévu pour dire la même chose que moi, pour une raison simple : oui, la Directive dit que les réintroductions ne sont pas obligatoires, et qu'il faut l'adhésion des populations concernées si un Etat décide d'en faire. Là encore soit M. Arcangeli ment soit il ne connaît pas cette Directive! On comprend pourquoi il ment aussi à propos du sondage : il lui faut faire croire que ces populations sont favorables à de telles réintroductions.

Il y a ainsi une foule d'autres ignorances ou mensonges dans ce qu'affirme M. Arcangeli. Je ne retiens que celui ou celle-ci (au choix), particulièrement inquiétant chez un élu du Conseil régional : il met en relation la présence de l'ours et la création de postes de bergers dans le cadre du PSEM (Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde) qui vient en aide au pastoralisme pyrénéen. C'est totalement faux et là encore ce n'est pas moi seul qui le dit, mais l'Etat français lui même. Le « Plan d'action national loup » 2013-2017 adopté par les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture y fait en effet référence puisque sur certaines estives à l'Est de la chaîne les loups ont déjà frappé :

dans les Pyrénées « un dispositif global de développement du pastoralisme à été élaboré : le Plan de Soutien à l'Economie de Montagne (PSEM) **indépendant du plan ours**, financé par le Ministère de l'agriculture et les Collectivités territoriales, qui inclut des mesures de protection des troupeaux. » (page 12). *Indépendant du plan ours* M. Arcangeli, il suffit de lire!

J'ajouterai que le chiffre de 500 bergers qu'avance M. Arcangeli est n'importe quoi! Je réagis d'ailleurs physiquement au propos lors de l'émission, mais n'ai pas eu le temps de le reprendre. Non seulement il est exagéré, mais seul un tout petit nombre des bergers formés continue dans la profession. Sur les zones du Couserans où ont lieu la très grande majorité des attaques d'ours, certains, parmi les plus motivés pourtant, en place sur la même estive depuis plusieurs années, arrêtent parce qu'ils ne supportent plus de ramasser les brebis mortes et, pire, celles encore vivantes, les mamelles ou le sternum arrachés parce que c'est ce que préfère l'ours. Il faut alors les euthanasier en leur coupant la gorge au couteau.

Vous devriez venir vous y coller une fois ou deux M. Arcangeli, ça vous motiverait peut-être pour lire ce que disent réellement les documents que vous citez, ou cesser à leur propos de mentir.





Le « spectacle » est insoutenable – Inguérissable, il faut euthanasier



Mamelles et sternum consommés, celle-ci a « de la chance » (!!), elle est morte.

Photos 1 et 3 : estive du Barestet (St Lary d'Ariège) dont je parlais dans l'émission : bergers, patous, 2500 brebis avant l'ours, 1000 aujourd'hui, les éleveurs locaux ont fui l'estive, ceux venus de l'extérieur sont de moins en moins nombreux, viennent un an pas deux, l'estive est menacée dans sa pérennité.